INFORMATION

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE,
DE LA RURALITE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.

Direction générale de l'alimentation
Service de la coordination des actions sanitaires
Sous-direction du pilotage et des politiques sanitaires transversales
Bureau des laboratoires et de la coordination des contrôles officiels
Adresse : 251 rue de Vaugirard - 75 732 PARIS CEDEX 15
Suivi par : Denis LUCAS - Tél : 01 49 55 58 86
Courriel institutionnel : blacco.sdppst.dgal@agriculture.gouv.fr

NOR : AGRG1109525N
Réf. Interne : SDPPST/BLACCO/11/0125
MOD10.21 E 01/01/11

NOTE DE SERVICE

DGAL/SDPPST/N2011-8081

Date: 05 avril 2011

Date de mise en application :	immédiate
Abroge et remplace :	-
Date limite de réponse/réalisation :	-
Nombre d'annexe :	Aucune
Degré et période de confidentialité :	Voir plan de diffusion / Aucune

- **Objet : méthodes officielles pour la détermination des teneurs en plomb et en cadmium dans les produits carnés, les produits de la pêche, le lait et les produits laitiers, et pour la détermination de la teneur en mercure dans les denrées alimentaires d'origine animale.**

Textes de référence:

-**Règlement (CE) n o 333/2007 de la Commission du 28 mars 2007** portant fixation des modes de prélèvement d'échantillons et des méthodes d'analyse pour le contrôle officiel des teneurs en plomb, en cadmium, en mercure, en étain inorganique, en 3-MCPD et en benzo(a)pyrène dans les denrées alimentaires (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) ;
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2007:088:0029:0038:FR:PDF

-**Décision 2002/657/CE de la commission du 14 août 2002**, portant modalités d'application de la directive 96/23/CE du Conseil en ce qui concerne les performances des méthodes d'analyse et l'interprétation des résultats ;
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2002D0657:20040110:FR:HTML

Résumé: La présente note de service référence les méthodes officielles pour la détermination des teneurs en plomb et en cadmium dans les produits carnés, les produits de la pêche, le lait et les produits laitiers, et pour la détermination de la teneur en mercure dans les denrées alimentaires d'origine animale.

Mots-clés: Laboratoire - Agrément - Analyse officielle - Contrôle officiel

Destinataires
Pour information : - Laboratoires départementaux d'analyses - Directeurs des DAAF, DD(CS)PP - ADILVA - LNR : Anses laboratoire de sécurité des aliments de Maisons-Alfort

Vous trouverez en annexe de la présente note, les références des méthodes suivantes :
- Méthode de détermination des teneurs en plomb et en cadmium dans les produits carnés et les produits de la pêche - minéralisation par voie sèche et mesure par spectrométrie d'absorption atomique ;
- Méthode de détermination de la teneur en mercure dans les denrées alimentaires d'origine animale, minéralisation par voie humide et mesure par spectrométrie d'absorption atomique - Méthode des vapeurs froides ;
- Méthode de détermination des teneurs en plomb et en cadmium dans le lait et les produits laitiers : Minéralisation par voie sèche et mesure par spectrométrie d'absorption atomique électrothermique ;
- Méthode de détermination de la teneur en arsenic, cadmium, plomb et mercure dans les denrées alimentaires d'origine animale : Minéralisation par digestion par micro-ondes en système fermé et mesure par spectrométrie de masse couplée à un plasma induit (ICP-MS) ;
- Méthode de détermination des teneurs en plomb et en cadmium dans les produits carnés et les produits de la pêche : Minéralisation par digestion DigiPREP et mesure par spectrométrie d'absorption atomique électrothermique.

Ces quatre premières méthodes correspondent à des méthodes déjà mises en pratique par les laboratoires officiels. Cette note de service permet d'officialiser ces méthodes tout en réactualisant leurs références, suite au changement de nom de l'Afssa en Anses.
La cinquième méthode (ANSES Maisons-Alfort CIME 12) est nouvelle quant à sa partie minéralisation. Les laboratoires officiels ont toutefois la possibilité d'utiliser cette méthode ou la première (ANSES Maisons-Alfort CIME 02) pour la détermination des teneurs en plomb et en cadmium dans les produits carnés et les produits de la pêche.

Ces méthodes ont été développées par le laboratoire national de référence pour ces substances :

Anses – laboratoire de sécurité des aliments de Maisons-Alfort
23, avenue du Général de Gaulle
94706 Maisons-Alfort Cedex

Vous trouverez également en annexe la référence de la procédure de préparation des échantillons pour le contrôle officiel des métaux lourds dans les denrées alimentaires d'origine animale. Cette procédure est celle déjà mise en application par les laboratoires officiels.

Cette procédure et les protocoles opératoires de ces méthodes sont soumis à diffusion restreinte. Ils seront diffusés dans leur intégralité aux laboratoires agréés pour la recherche de ces contaminants pour mise en œuvre ainsi que, sur leur demande, aux directeurs départementaux chargés de la protection des populations.

Le sous-directeur du pilotage
et des politiques sanitaires transversales

Richard SMITH

ANNEXE 1 :

Références des méthodes officielles pour la détermination des teneurs en plomb et en cadmium dans les produits carnés,les produits de la pêche, le lait et les produits laitiers, et pour la détermination de la teneur en mercure dans les denrées alimentaires d'origine animale

Référence de la nouvelle méthode	Titre du document	Référence de la méthode annulée et remplacée, le cas échéant
Méthode ANSES Maisons-Alfort CIME 02	Détermination des teneurs en plomb et en cadmium dans les produits carnés et les produits de la pêche : Minéralisation par voie sèche et mesure par spectrométrie d'absorption atomique	AFSSA LERQAP.CIME-MET.02
Méthode ANSES Maisons-Alfort CIME 01	Détermination de la teneur en mercure dans les denrées alimentaires d'origine animale : Minéralisation par voie humide et mesure par spectrométrie d'absorption atomique, méthode des vapeurs froides	AFSSA LERQAP.CIME-MET.01
Méthode ANSES Maisons-Alfort CIME 03	Détermination des teneurs en plomb et en cadmium dans le lait et les produits laitiers : Minéralisation par voie sèche et mesure par spectrométrie d'absorption atomique électrothermique	AFSSA LERQAP.CIME-MET.03
Méthode ANSES Maisons-Alfort CIME 08	Détermination de la teneur en arsenic, cadmium, plomb et mercure dans les denrées alimentaires d'origine animale : Minéralisation par digestion par micro-ondes en système fermé et mesure par spectrométrie de masse couplée à un plasma induit (ICP-MS)	AFSSA LERQAP.CIME-MET.08
Méthode ANSES Maisons-Alfort CIME 12	Détermination des teneurs en plomb et en cadmium dans les produits carnés et les produits de la pêche : Minéralisation par digestion DigiPREP et mesure par spectrométrie d'absorption atomique électrothermique	
Procédure A CIME VII.03	Préparation des échantillons pour le contrôle officiel des métaux lourds dans les denrées alimentaires d'origine animale	